

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)



Qu'est-ce qu'un OPCA ?

Les OPCA sont des structures créées à la suite d'accords conclus entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés. Chaque accord précise le champ d'application (géographique, professionnel ou interprofessionnel), la composition paritaire du Conseil d'Administration et les règles de fonctionnement de l'OPCA.

Rôle

Le rôle des OPCA est de permettre la mutualisation des fonds destinés à la formation professionnelle. Dans ce cadre, ils assurent la collecte d'une partie ou de l'ensemble des contributions à la Formation Professionnelle Continue au titre des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation, du Droit Individuel à la Formation (DIF) et du plan de formation ; celui-ci permettant la collecte des fonds destinés au Congé Individuel de Formation (CIF). En contrepartie, ces organismes développent des services de proximité au bénéfice des entreprises adhérentes ou des salariés :

- conseil,
- information,
- aide à l'élaboration des projets de formation,
- et prennent en charge le financement des actions de formation.

Financement

Dans les limites posées par le code du travail et le ou les accords collectifs qui le régissent, le Conseil d'Administration paritaire de l'OPCA détermine librement les règles de financement des formations :

- montant des prises en charge des coûts pédagogiques et/ou des frais annexes,
- type et durée des actions de formation jugées prioritaires,
- paiement direct à l'organisme de formation ou remboursement à l'entreprise.

A défaut de dispositions conventionnelles, l'OPCA prend en charge le coût des dépenses de formation des contrats et périodes de professionnalisation sur la base de 9,15 € de l'heure de formation.

L'OPCA peut en outre :

- prendre en charge une partie de la formation des tuteurs,
- et accorder une aide financière à l'exercice des fonctions tutorales.

Le réseau vous conseille de vous rapprocher de votre interlocuteur au sein de l'opca auquel vous cotisez afin d'étudier les différentes possibilités de financement pour la formation de vos salariés.